



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2021

Conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en Salle verte à Valmorel de Les Avanchers-Valmorel le lundi 10 mai 2021 à dix-neuf heures, sous la présidence de Jean-Michel VORGER, Maire.

Etaient présents : Joris BORTOLUZZI, Suzanne BOUVIER ; Daniel FOURNIER ; Jean-Christophe GROGNIET ; Géraldine KHAIRY ; Maryan KRAWCZAK ; Jean-Christophe MARTIN ; Francis MERMIN ; Erika PIANI ; Annie RELIER ; Noël RELIER ; Viviane REY ; Jean-Michel VORGER

Excusés : Samuel LEDANOIS ; Roxane MENGOLI

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Erika PIANI

Le compte rendu du 29 mars 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

FINANCES

1 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité d'effectuer des modifications sur les dépenses d'investissement – BP 2021, qui s'équilibrent à 0€ :

Investissement	Dépenses	Recettes
Cpte 1322 – Subventions Région		53 600.00
Cpte 1323 – Subventions Département		56 500.00
Cpte 1325 – Subventions EPCI		-134 600.00
Cpte 1328 – Subventions diverses		24 500.00
Cpte 2152 – Installations de voirie	5 000.00	
Cpte 21578 – Matériel de voirie	6 000.00	
Cpte 2315 – Op 137 – Aménagement Lac Pierrafort	30 000.00	
Cpte 2315 – Op 111 – Enrobés	-41 000.00	
TOTAL	0.00	0.00

2 – PROLONGATION CONTRAT APPORT EN COMPTE COURANT à SPL Valmorel Gestion

Mme Erika PIANI ne participe ni aux débats ni au vote.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, pour faire face aux difficultés financières de la SPL Valmorel Gestion, la commune a procédé à l'apport en compte courant à la SPL Valmorel Gestion d'un montant de 264 000.00 €. Cet apport a fait l'objet d'une convention entre la commune des Avanchers-Valmorel et la SPL Valmorel Gestion signée le 10 juillet 2019. Cette convention définit entre autre les modalités de durée et remboursement de l'apport. Elle précise que l'apport est consenti pour une durée de 2 années, éventuellement renouvelable une fois.

La crise sanitaire a des répercussions financières catastrophiques pour la SPL : non seulement un chiffre d'affaire à 0 pour la saison d'hiver 2020-2021 mais en plus, pour le moment, l'activité d'exploitation de parkings ne fait pas partie des activités ouvrant droit au fond de solidarité de l'Etat. La SPL Valmorel Gestion demande ainsi la prolongation pour une durée de deux années de cette convention d'apport en compte courant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la prolongation de la convention d'apport en compte courant à la SPL Valmorel Gestion, pour un montant de 264 000 €, d'une durée de 2 années.

3 – ABANDON CREANCE COMMERCIALE DSP Valmorel Gestion

Mme Erika PIANI ne participe ni aux débats ni au vote.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la gestion des parkings et du cinéma est concédée à la SPL Valmorel Gestion via une délégation de service public. Cette DSP est soumise à redevance pour un montant annuel de 125 000 €.



Les Avanchers Valmorel

Or, suite à la crise sanitaire, la SPL n'a perçu aucune recette durant cette saison d'hiver 2020-2021 et se retrouve donc dans une situation financière ne lui permettant pas d'honorer cette créance. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'abandon de créance concernant la redevance de délégation de service public à la SPL Valmorel Gestion pour l'année 2020-2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cet abandon de créance pour un montant de 125 000 €.

4 – ADMISSIONS EN NON VALEUR

Monsieur Le Maire présente l'état des produits irrécouvrables dressé par Madame la Trésorière qui sollicite l'admission en non-valeur, suite à une liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actifs, de produits pour un montant de 1 191.95 €. Cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Les procédures permettant la récupération des sommes en cause sont donc stoppées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'admettre en créances éteintes sur le budget de l'exercice 2021 au compte 6542, les sommes figurant sur l'état joint.

5 – DEMANDE SUBVENTION LABEL NUMERIQUE

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal du projet d'acquisition pour le Groupe Scolaire la Croix de Fer d'un tableau Blanc Interactif et de 5 tablettes. Ces équipements entrent dans le cadre de l'appel à projets « Label écoles numériques 2020 » organisé par le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports, et qui a pour objectif d'aider à l'innovation pédagogique au service du développement des usages du numérique, et également favoriser la continuité entre l'école et le collège.

Monsieur le Maire présente le projet de convention de partenariat avec l'Académie de Grenoble définissant entre autre les objectifs et organisation générale du partenariat :

Favoriser l'acquisition des fondamentaux et l'individualisation de la pédagogie, favoriser l'acquisition par les élèves d'une culture de et compétence numériques, favoriser la relation entre les familles et l'école.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise monsieur le Maire à signer cette convention et sollicite l'aide gouvernementale pour ce à projet à hauteur de 50% de la dépense avec un plafond maximum de 7 000 €.

6 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal DECIDE l'attribution des subventions suivantes :

- Club de ski de Valmorel
 - au titre de l'organisation du Mad'Trail 2021 2 500.00 €
 - régularisation subvention 2020 - aide au fonctionnement 70.00 €
- Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne 500.00 €

PERSONNEL

7 – MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le maire expose au conseil municipal le besoin de réorganisation et structuration du service administratif avec la création d'un poste d'adjoint à la directrice générale des services.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE, de créer un emploi de Rédacteur, 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} juillet 2021.

Monsieur le maire expose au conseil municipal que 2 départs à la retraite d'agents des services techniques sont prévus fin 2021 et début 2022. Afin de pourvoir à ces départs, il convient de procéder au recrutement d'un Adjoint Technique dans le courant de l'automne 2021 afin d'anticiper la préparation de la saison d'hiver 2021-2022.

FONCIER

8 – ECHANGE CONSORTS MURAT Louis

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal la nécessité de diversifier et compléter l'offre touristique existante à Valmorel, notamment avec une saison d'été attractive, qui est appelée à devenir le véritable relais de croissance à la saison d'hiver.



Les Avanchers Valmorel

La Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche, a construit une véritable offre en matière d'itinéraires de Vélo-Tout-Terrain qu'il convient d'enrichir avec une liaison entre « LE BIARD » et VALMOREL.

La réalisation de cette liaison passe tout d'abord par des acquisitions foncières, en particulier de l'échange ci-après, avec les Consorts MURAT Louis.

Les Consorts MURAT Louis apportent à la Commune les parcelles qui suivent :

- ZA 140 « LE CRETET DES FILLES » pour 1299 m² ; zone As au PLU ; valeur 0.3 euro/m² ;
- ZA 141 « LE CRETET DES FILLES » pour 2073 m² ; zone As au PLU ; valeur 0.3 euro/m² ;
- D 239 « EN VERDUN » pour 1265 m² ; zone N au PLU ; valeur 0.1 euro/m² ;
- D 248 « LE MARAIS » pour 305 m² ; zone N au PLU ; valeur 0.1 euro/m² ;
- D 259 « LE MARAIS » pour 295 m² ; zone N au PLU ; valeur 0.1 euro/m² ;
- D 260 « LE MARAIS » pour 515 m² ; zone N au PLU ; valeur 0.1 euro/m² ;
- D 456 « LES VOLATES » pour 610 m² ; zone A et N au PLU ; valeur 0.1 euro/m² ;
- ZB 202 « LES COTES » pour 178 m² ; zone N au PLU ; valeur 0.1 euro/m² ;
- ZB 204 « LES COTES » pour 383 m² ; zone N au PLU ; valeur 0.1 euro/m² ;
- Leur part en BND de ZX 283 « LES MOULINS » pour 119 m² ; zone N au PLU ; valeur 0.1 euro/m² ;

En contrepartie, la Commune LES AVANCHERS-VALMOREL apporte aux Consorts MURAT Louis :

ZB 54 « LE JET » pour 935 m² ; zone Ap au PLU ; valeur 0.2 euro/m² ;

ZB 55 « LE JET » pour 2336 m² ; zone Ap au PLU ; valeur 0.2 euro/m² ;

ZB 72 « LES GRANDS CHAMPS » pour 3721 m² ; zone Ap au PLU ; valeur 0.2 euro/m² ;

Il est par ailleurs précisé que les Consorts MURAT Louis, maintiendront les conditions d'exploitation des parcelles apportées par la Commune, par l'agriculteur qui en a la charge, sans contrepartie.

Les valeurs étant équivalentes, cet échange se fait sans soulte. La valeur de l'ensemble des parcelles apportées par chacune des parties est fixée à 1390 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'Approuver l'échange de terrains sans soulte tel que présenté ci-avant, et autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

9 – MODIFICATION STATUTS CCVA

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à la mise en conformité des statuts de la CCVA concernant la liste des sentiers de randonnée gérés et entretenus par la CCVA. Cette liste exhaustive est issue du schéma intercommunal de randonnée pédestre des Vallées d'Aigueblanche adopté en 2017 par la communauté de communes. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les statuts de la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche.

10 - MODIFICATION STATUTS SPL VALMOREL GESTION

Mme Erika PIANI ne participe ni aux débats ni au vote.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la SPL Valmorel Gestion a pour objectif de faciliter la gestion commerciale d'un certain nombre d'équipements de Valmorel appartenant à la commune des Avanchers-Valmorel ou à la CCVA : parkings, cinéma, piscine, salles de séminaires, salle rencontre et musiques, par délégations de services publics ; service de navettes Valmobus par prestation de service.

Pour les besoins de la mise en place d'un service de transport interurbain quotidien entre la station de Valmorel et les communes de La Léchère et Grand-Aigueblanche, les statuts de la SPL Valmorel Gestion ont été modifiés en date du 8 décembre 2020.

Cette modification concerne essentiellement l'objet social dans lequel a été ajouté : « la fourniture de prestations de services d'exploitation d'une ligne de transport interurbain quotidienne entre la station de Valmorel et les communes de La Léchère et Grand-Aigueblanche et dont la gestion est assurée par la CCVA.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les statuts de la Société Publique Locale Valmorel Gestion.



11 – PROJET MISE EN PLACE DISPOSITIF VIDEO PROTECTION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune doit malheureusement, de plus en plus régulièrement, faire le constat d'actes de délinquance et en particulier durant cet hiver 2020-2021 sur la station de Valmorel. Il explique que la vidéo protection pourrait être un dispositif de prévention très utile en complément de la présence sur le terrain des forces de l'ordre. La vidéo protection s'inscrit comme une composante d'un dispositif global de sécurisation et ne se substitue pas à l'intervention humaine.

Cependant la surveillance de sites permettrait un maillage pour prévenir et dissuader les actes de délinquance et protéger les biens et les personnes. Une étude sera menée, en lien avec la gendarmerie de Moutiers, et en particulier pour des recommandations sur l'implantation des caméras afin d'optimiser la surveillance des zones.

Cette surveillance est soumise à une législation stricte, garantissant le respect de la vie privée de chacun.

Le coût d'installation de ce dispositif, composé de capteurs d'images, de transmission des données, de stockage et exploitation de ces données fera l'objet d'une estimation financière qui sera soumis au vote lors d'un prochain conseil municipal. L'installation d'un dispositif de ce type est éligible au FIPD et DETR.

Le Conseil municipal valide le projet d'installation d'un système de vidéo protection sur la station de Valmorel; et demande l'autorisation à Monsieur le Préfet.

Le conseil municipal entend:

Jean-Michel VORGER : Monsieur Le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal les contraintes d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public et le coût disproportionné pour les finances communales d'une rénovation d'ensemble du bâtiment « Les Pommiers » au Chef-lieu. Avant qu'il ne se dégrade plus, il propose donc sa mise en vente à usage exclusif d'habitation principale. Les conditions de cette cession à venir seront portées à la connaissance du public ; le prix proposé ne pourra être inférieur à l'estimation de l'expert foncier.

L'ancienne mairie est en cours de réhabilitation pour devenir la maison du patrimoine : l'Association du Patrimoine Avancherain y exposera la collection de M Théate « A la recherche du temps passé de 40 Planes » et une bibliothèque.

Fait part des études en cours dans le cadre du projet de mise en valeur du plan d'eau de Pierrafort. Ce projet consiste à aménager le lac naturel existant pour le redynamiser, donner de l'attrait à ce plan d'eau : des aires de pique-nique, de platelage bois, cheminements piétons seront prévus dans le cadre d'aménagements paysagers.

Francis MERMIN : Informe le conseil des travaux en cours :

- Rénovation des illuminations extérieures de l'église – Coût des travaux 33 800 €
- Réfection enveloppe polyester de la piscine extérieure de Valmorel – Coût des travaux 122 800 €
- Travaux de réfection du busage du Morel au Mottet - Coût des travaux 419 930 € HT €
- Début des travaux de réfection des enrobés sur l'ensemble de la commune : 25 mai 2021

Daniel FOURNIER : Fait part au conseil municipal qu'une réunion sera programmée prochainement avec l'ensemble des agriculteurs.

Informe qu'une journée de remise en état de la seconde partie du sentier de Roche Blanche est programmée le samedi 26 juin 2021 (date prévisionnelle suivant conditions météo et d'enneigement). Des informations concernant l'organisation et modalités de participation à cette journée seront données ultérieurement par voie d'affichage, sur site internet de la mairie www.lesavanchers.fr et facebook mairie.

La séance est levée à 21h30.

INFORMATION ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES :

Les élections des conseillers départementaux et régionaux auront lieu les 20 et 27 juin 2021 de 8h00 à 18h00 à la salle des fêtes des Avanchers. Dans le cadre du contexte sanitaire actuel, des mesures de protection seront mises en œuvre, en particulier :

- Port du masque obligatoire
- Distanciation physique, limitation du nombre d'électeurs présents dans la salle
- Désinfection régulière des surfaces et matériels de vote
- Il est également demandé à chaque électeur d'apporter son stylo pour signature des feuilles d'émargement